

Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

République Française

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

## ARRETE DU MAIRE

Objet :

Marché 2022\_005  
Maîtrise d'œuvre  
Extension Salle Musculation

N° AD-2023-08-21-05

Envoyé en préfecture le 22/08/2023

Reçu en préfecture le 22/08/2023

Publié le **23 AOUT 2023**

ID : 034-213401359-20230821-AD2023\_08\_21\_05-AR

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 qui permettent au Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Juin 2020 visée par les Services de la Sous-Préfecture de Béziers en date du 05 Juin 2020, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines fonctions énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT dont la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 200 000 € HT.

Considérant le programme d'extension de la Salle de Musculation inscrit au BP 2023 de la commune, validé en conseil municipal du 12 avril 2023,

Considérant la proposition de M. Frédéric MIQUEL, Architecte à Béziers.

### DECIDE

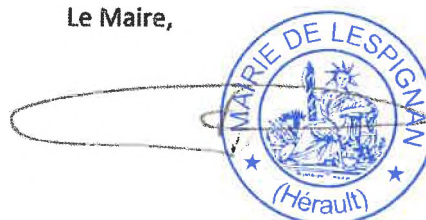
**ARTICLE 1** – De valider la proposition de M. Frédéric MIQUEL, Architecte à Béziers pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'extension de la Salle de Musculation pour un montant prévisionnel HT de 5 000.00 €.

**ARTICLE 2** – La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

**ARTICLE 3** – Un extrait de la présente décision sera affiché à la porte de la Mairie et une ampliation adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Béziers.

Fait à LESPIGNAN, le 21 Août 2023

Le Maire,



**Jean-François GUIBBERT**

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le **22 AOUT 2023**

Et publication ou notification

Duisio

Le Maire : **23 AOUT 2023**